

2025/011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mai, Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES	Etai(ents) présents :
En exercice : 6	Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier,
Présents : 6	Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis
Absents : 0	Procurat(ion)s :
Nombre de suffrages exprimés : 6	Etai(ent) absent(s) :
Pour : 6	Etai(ent) excusé(s) :
Contre : 0	A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MORENO Valérie

Date de convocation

13/05/2025

Demande de subvention ENVI / REGION

Objet : Demande de subvention dispositif ENVI pour « Aménagement de la RD 17 pour « Aménagement de la RD 17 ».

Présentation du projet : Aménagement entre les deux entrées du Bourg sur la route départementale 17 par l'implantation de 3 écluses végétalisées.

L'objectif principal de ce projet est donc d'aménagement des espaces publics avec une participation sur la transition écologique notamment par la désinperméabilisation et végétalisation allant dans le sens de la biodiversité.

Coût global prévisionnel HT du projet éligible au dispositif présent : 169 513.70€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Curttil-sous-Buffières souhaite déposer une demande de subvention du dispositif « ENVI – Espaces Nouveaux, Villages Innovants ».

.../...

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			157 386.70€	
Maîtrise d'oeuvre			10 150.00€	
Autres dépenses (étude amiante)			1 977.00€	
COÛT TOTAL PROJET			169 513.70€	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	22/05/2025		57 639.75€	34.00%
Conseil régional	22/05/2025		50 000.00€	29.50%
Conseil départemental	24/12/2024		10 000.00€	5.60%
Autres (Amendes de police Département)			12 000.00€	7.10%
Pacte de solidarité			4 828.70€	3.00%
Sous-Total financements publics			134 468,45€	79.20%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			35 045.25€	20.80%
Sous-Total autofinancement			35 045.25€	20.80%
TOTAL FINANCEMENTS			169 513.70€	100.00%

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **DECIDE de demander la subvention du dispositif** « ENVI – Espaces Nouveaux, Villages Innovants », pour aider au subventionnement de l'aménagement de la RD 17 conformément à un aménagement des espaces durables et de transition écologique ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Curtil-sous-Buffières, Le Maire,

